



# Déclaration liminaire



*CDEN du mercredi 9 mai 2018 - Melun*

Madame la préfète, madame l'Inspectrice d'académie, madame la vice-présidente,  
mesdames et messieurs les membres du CDEN,

En ce début mai, il ne reste plus que quelques mois pour préparer la rentrée 2018 dans notre département.

Cette rentrée sera marquée médiatiquement par la mise en œuvre des classes dédoublées en éducation prioritaire. Et il y a tant à dire sur cette mise en œuvre en Seine-et-Marne : totale opacité sur le nombre de classes concernées, sur les procédures de candidatures et sur l'impact que cela aura pour les futures opérations de carte scolaire. Alors que sur le reste du territoire national, ces classes comptent dans le calcul des décharges de direction, il n'en sera rien dans notre département. Certains directeurs et directrices, au Mée-sur-Seine, vont même avoir moins de temps de décharge l'année prochaine avec 2-3 professeurs de plus dans l'école. C'est pourquoi nous demandons que ces classes soient clairement identifiées et comptent dans ces décharges.

En France, c'est en tout 5 442 postes qui ont été utilisés pour assurer le dédoublement des CE1 de REP+ et des CP de REP lors de la première phase de carte scolaire. 5 442 postes pour une dotation de 3 880 postes. Voici la triste preuve que cette réforme se fait sans les moyens nécessaires, en récupérant des postes ailleurs : plus de maîtres que de classes, maternelle, école rurale, etc.

Donner plus à ceux qui ont moins est juste à condition de ne pas dégrader la situation de tous les autres !

Ce CDEN portera en partie sur l'organisation des rythmes scolaires à la rentrée 2018. De nombreuses communes vont repasser à 4 jours l'année prochaine. Le décret de juin 2017 répond à une demande de souplesse concernant l'organisation de la semaine dont avaient été privés les conseils d'écoles en 2013. La consultation nationale sur la réforme des rythmes

menée par le SNUipp-FSU au printemps 2017 avait recueilli en quelques jours près de 30 000 réponses. Dans un contexte de conditions de travail dégradées, les enseignantes et enseignants des écoles rappellent leurs exigences. S'ils veulent majoritairement avoir la possibilité de pouvoir travailler sur 4 jours, ils savent aussi que l'essentiel est ailleurs. Ils demandent en tout premier lieu une baisse des effectifs par classe, particulièrement élevés dans notre pays. Ils demandent la reconnaissance de tous leurs temps de travail et revendiquent la possibilité de pouvoir travailler en équipe. Ils réclament enfin d'être formés et d'être aidés pour réussir l'inclusion de tous leurs élèves.

Le SNUipp-FSU a voté pour ce projet de décret lors du CSE. Un vote qui prend acte de la volonté majoritaire de la profession de pouvoir bénéficier d'organisations de la semaine sur 4 jours ou 4 jours et demi.

Tout comme l'année dernière, nous voudrions être informés non pas seulement de la liste de vos décisions, mais également connaître les critères objectifs que vous avez définis et utilisés.

Nous n'étions pas cette année dans la précipitation dûe à un décret publié mi-juin. L'échéance de mars 2018 avancée par Madame l'Inspectrice d'Académie lors de la séance du 19 octobre devait permettre aux PE de participer au mouvement en toute connaissance de cause. Cela n'a malheureusement pas été le cas. Voire pour certaines situations – nous en reparlerons tout à l'heure – une participation avec des informations qui, semble-t-il, seront contredites aujourd'hui.

Mais avec le temps, nous devrions être habitués au sentiment de gâchis induit par la question des « rythmes scolaires ».

Je vous remercie.